

# JOURNAL

DE

## FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPERIALE:

DU SAMEDI, 29 JUILLET 1797.

*De Cadix, le 4 Juillet.*

L'escadre angloise bloque toujours le port et est à l'ancre dans la rade. Hier matin, nous eûmes avis qu'elle avoit reçu des bombardières: aussitôt Mazaredo, général de la flotte espagnole, envoya six chaloupes canonnières sous le fort Saint-Sébastien, pour empêcher l'Anglois de s'approcher, et chargea de diriger cette action le général Graviant, son commandant en second, officier de mérite et des plus estimés. A onze heures un quart, une bombardière angloise, soutenue d'un vaisseau de ligne, d'une frégate et de plusieurs chaloupes remplies de mousqueteries, s'approcha du fort Saint-Sébastien, lança des grenades et plusieurs bombes sur cette ville: plusieurs tombèrent dans la mer, quatre crèverent en l'air et quatre seulement atteignirent la ville: deux enfans et une femme en ont été la victime.

Le général Gravina, chargé de défendre la ville dans cette circonstance, a montré beaucoup de présence d'esprit et a été très-bien secondé; il a fait avancer les chaloupes canonnières qui étoient protégées par le fort Saint-Sébastien. Elles sont parvenues à endommager une bombardière, au point que les anglois ont été obligés de la laisser couler à fond, n'ayant pu la remorquer entièrement. La frégate a eu un mât coupé, le vaisseau a reçu deux boulets; et les mortiers de cette place étant bien servis, ne leur ont point permis d'approcher davantage. Ils se sont alors éloignés et ont cessé leur feu à minuit et demi environ; mais les chaloupes angloises ont environné, et pris à l'abordage deux chaloupes canonnières espagnoles qui se sont éloignées de la ligne dans la chaleur de l'action, et dont les capitaines, braves officiers regrettés, ont été tués: tel est le résultat du bombardement d'hier.

On craint qu'il ne soit plus considérable ce soir, l'escadre angloise ayant reçu cinq à six bombardières de renfort; mais l'on prend les mesures convenables pour les repousser. Depuis ce matin trois heures, les femmes et les enfans sortent de la ville, et vont dans la campagne à deux et quatre lieues. Il en coûte jusqu'à 120 liv. par personne pour une place dans une calèche; les bateaux sont aussi payés à proportion.

Du 6. — La nuit passée, le bombardement a recommencé avec plus d'opiniâtreté que le premier; huit bombardières se sont placées à l'endroit du cimetière des capucins, entre le fort St. Sébastien et celui de St. Pierre; nos canonnières étant sorties, ont été repoussées, les anglois ont jetté près de deux mille bombes qui ont causé de légers dommages; mais dans une ville de commerce comme la nôtre, cet événement a dû exciter une consternation générale; à quatre heures du matin le feu a cessé; on craint qu'il ne recommence la nuit prochaine.

*Suite de Londres, du 18 Juillet.*

Le parlement d'Irlande vient d'être dissous; celui qui le remplace, est convoqué pour le 21 du mois prochain.

Samedi soir, M. Burke fut inhumé à Beaconsfield avec la plus grande solennité. Un grand nombre de ses amis et de membres des deux Chambres du Parlement, assistèrent à ses funérailles.

Le procès des matelots séditieux continue de s'instruire; la cour martiale des Dunes a condamné hier 7 des accusés du *Beaulieu* à mort. Six matelots de la *Calypso* ont été condamnés à la même peine.



Il résulte d'un calcul que vient de faire un de nos compatriotes, qu'un Anglois paye autant d'impôts que 10 François, 12 Turcs, 14 Russes, dix Suédois, 3 Hollandois, 6 Autrichiens, 5 Espagnols & 9 Portugais.

Nous avons eu, Vendredi dernier, encore un exemple du droit barbare que nos loix accordent aux maris sur leurs femmes. Un boucher amena sa femme au marché de Smithfield, & l'exposa en vente. Il lui mit une corde au col, & il l'attacha à des barreaux de fer au moyen d'une seconde corde qui lui ceignoit le tour du corps. Ce fut un marchand de porcs qui en fit l'acquisition; le prix fut de 3 guinées & une couronne. Il seroit bien tems d'abolir un droit aussi affreux, & contre lequel on s'est élevé depuis tant d'années.

— Les dernières séances du parlement n'offrent rien de bien intéressant. Dans celle de la Chambre des Communes du 10, M. Pitt demanda que pour réaliser les subsides accordés, S. M. fut autorisée à prendre deux millions sur les fonds consolidés. Cette demande fut accordée. — Le 14, la Chambre des Pairs prit en considération l'état des finances de la compagnie de l'Inde. Il résulte des différens comptes présentés par M. Dundas, que l'augmentation des dettes est de 473,663 liv.

Les 3 pour cent consolidés sont à 54  $\frac{3}{4}$ .

*Extrait des Nouvelles de Paris, du 23 Juillet.*

Le général Hoche est à Paris depuis le 20. Il a refusé le ministère de la guerre, à cause de son âge. En conséquence, le Directoire a fait des instances auprès de Petiet pour l'engager à rester; mais cet ex-ministre n'a point voulu y consentir.

Il est difficile d'emporter plus de regrets que Cochon. Tous les députés se sont présentés chez lui, et lui ont donné un témoignage particulier de leur estime dans cette occasion. Une députation du département de la Seine a été aussi chargée d'aller lui témoigner l'affliction que sa retraite avoit fait éprouver à cette administration.

Nos journaux de l'opposition prétendent toujours que le projet du gouvernement étoit de faire venir un grand nombre de troupes à Paris. Ils citent à l'appui les réponses dilatoires que le Directoire a faites aux messages du conseil des 500 sur cet objet. La Feuille du Jour rapproche de la conduite actuelle du premier, les principaux passages d'un discours prononcé par le général Buonaparte le 14 de ce mois à Milan, et que le Rédacteur a publié hier. (Voyez notre avant-dernier N<sup>o</sup>.) Elle remarque avec raison l'étonnante diligence avec laquelle cette pièce a été transmise au Directoire.

Le Véristique rapporte de son côté qu'un personnage d'une grande influence, parlant, il y a quatre jours, de la division qui s'élevoit entre le corps législatif et le pouvoir exécutif, dit

d'un ton de confiance: *Quelques escadrons nous feront raison de tout cela.* Trois jours après, on apprend l'arrivée de trois régimens de cavalerie.

On avoit annoncé, il y a quelque tems, que le Directoire avoit déclaré Lyon en état de siège. Le Rédacteur a démenti ce fait. Voici l'arrêté du Directoire qu'on lit dans le Journal de Lyon du 27 Messidor.

Le Directoire exécutif informé qu'il existe dans la commune de Lyon, une compagnie d'assassins à gages, qui commettent journellement des assassinats & des brigandages, tant dans cette commune que dans les environs, arrête: Le général commandant la force armée du département du Rhône, est autorisé à déclarer la commune de Lyon en état de siège, au moment où les circonstances lui paroîtront exiger cette mesure pour assurer la tranquillité publique dans cette commune.

Il vient d'arriver, rue de Richelieu, hôtel de Toscane, un envoyé extraordinaire de la municipalité de Venise, M. le comte Saint-Fermo. En se rendant à Paris, il a passé au quartier-général de Buonaparte, qui lui a fait un bon accueil, l'ayant connu auparavant lorsqu'il étoit secrétaire des providiteurs de Terre-Ferme; mais lorsqu'il s'est annoncé comme l'envoyé de la municipalité, il lui a tourné le dos. On craint qu'il ne lui en arrivât autant à Paris: heureusement Charles Lacroix n'est plus en place. (Quotidienne.)

— Les deux dernières séances du conseil des 500 ont encore été fort agitées. Le projet relatif aux sociétés populaires y a été discuté; mais il n'a été pris aucune résolution. (Nous donnerons demain les détails de ces séances.)

Conseil des 500. — Séance du 19.

On donne lecture d'une adresse de l'administration centrale de Lyon qui disculpe cette commune de tous les faits qui lui ont été imputés par le message du Directoire.

*Inbert Colomès:* „Une ville entière dénoncée par le pouvoir exécutif!.... — *Ci n'est pas vrai,* dit une voix. — *C'est vrai,* dit une autre. — *L'orateur:* „Je ne dis pas que le Directoire ait eu l'intention de calomnier, mais il a écouté la voix des calomnieurs, et il l'a fait retentir jusque dans cette enceinte, qui devoit être toujours le sanctuaire de la vérité.”

Colomès attribue au commissaire du Directoire lui-même une partie du désordre qui a régné à Lyon, et les calomnies auxquelles les habitans de cette commune ont été en butte. Que le Directoire apprenne à connoître son agent, dit-il, et il ne prendra plus le change. Je demande l'impression de l'adresse des administrateurs. — Adopté.

On procède à la nomination d'une commis-



hon pour faire un rapport sur la radiation d'un citoyen nommé député aux anciens, et porté sur la liste des émigrés.

Séance du 20. — Les administrateurs du département de la Moselle font passer au conseil plusieurs pétitions, dans lesquelles des citoyens demandent à jouir du bénéfice de la loi rendue en faveur des fugitifs du Haut et Bas-Rhin.

Bourdon (de l'Oise) : Le conseil doit enfin se prononcer, en prenant une résolution sur les fugitifs du Haut et Bas-Rhin; il n'a pas entendu favoriser la rentrée des émigrés; en conséquence, je demande que l'on passe à l'ordre du jour sur ces diverses pétitions.

Je m'y oppose, s'écrie Duplantier; la justice doit être égale pour tous. Eh! pourquoi refuseriez-vous d'assimiler aux fugitifs du Haut et du Bas-Rhin, des hommes qui ont été poursuivis par tous les fléaux, le fer, la flamme, la guillotine? Je demande donc que ces pétitions soient renvoyées à l'examen d'une commission.

Le conseil, sans rien préjuger, renvoie à prendre un parti quand l'assemblée sera plus nombreuse.

Voici les dispositions premières du projet présenté par Pichegru: „La garde nationale sera réorganisée dans toute la république. — Les citoyens qui la devront composer seront aux choix de leurs frères d'armes. — Tous les citoyens devront être inscrits; une partie seulement fera le service actif. — Il sera formé un bataillon par canton. — Ce bataillon choisira dans son sein une compagnie de grenadiers et une de chasseurs. — L'uniforme sera celui déjà décrété. — L'armement sera fait dans le plus bref délai possible, en commençant par les quatre grandes communes, et par les compagnies de grenadiers et de chasseurs. — Suivent les dispositions réglementaires.

De Vienne, le 22 Juillet.

S. M. l'Empereur a non seulement nommé S. A. R. l'Archiduc Palatin chef de la levée générale de Hongrie, mais Elle lui destine encore le commandement en chef de toutes les troupes impériales en Italie. Ce jeune prince se rendra incessamment à Stein *am Anger*, où se trouve maintenant le corps d'armée hongroise; il sera accompagné du général baron de Mack.

Le marquis de Gallo est attendu ici d'un moment à l'autre, quoique les négociations de paix ne soient pas encore entièrement terminées.

L'échange des prisonniers se continue de part et d'autre; presque tous les officiers sont déjà échangés; il est parti de la Transylvanie seule 288 officiers françois;

M. de la Fayette, détenu à Ollmütz, a exposé à S. M. par des certificats de médecins le mauvais état de sa santé, et a demandé la permission de se rendre à un bain en Moravie. S. M. a ordonné à son ministre d'Etat de lui faire un référé sur cet objet.

De l'Italie, le 20 Juillet.

Il paroît qu'une grande partie des troupes françoises de l'armée d'Italie ne tarderont pas à rentrer en France. Le général Massena est arrivé à Padoue, d'où il doit, dit-on, se rendre à Paris.

La municipalité de Venise avoit adressé dans le courant du mois dernier, une lettre au ministre des relations extérieures Lacroix sur différens objets relatifs à son existence politique. Ce ministre vient de lui faire une réponse dans laquelle il dit: *Vous êtes entrés dans la carrière brillante, mais difficile, de la liberté. Je désire que l'exemple des autres peuples qui l'ont conquise, vous serve à éviter les fautes qui en retarderont pour eux la jouissance.* Lacroix termine en promettant d'avoir égard au citoyen Antoine Lio, qui réside maintenant à Paris, en qualité de chargé d'affaires de Venise.

On a célébré, le 14, à Gènes une fête nationale avec beaucoup de pompe. Le nouveau gouvernement de cette république continue de rendre différens décrets relatifs à l'administration intérieure. Il a été arrêté entre autres qu'il ne seroit reçu aucune pétition, écrite, averti &c. qui ne fussent signés, & quiconque publiera les idées par la voie de l'impression, sera tenu d'y apposer son nom.

Depuis l'installation du Directoire exécutif de la république Cisalpine, toutes les autorités militaires françoises ont cessé dans toute l'étendue de ce nouvel état; c'est aux autorités constituées, aux ministres & commandans que l'on doit s'adresser pour toute espèce de sujet. Quant à la république Cispadane, son existence devient tous les jours plus problématique, & il paroît que le sort des provinces qui la composent, ne sera décidément fixé qu'à la paix générale.

De Bruxelles, le 23 Juillet.

Suivant des lettres de Lille, les plus grandes difficultés pour la paix entre l'Angleterre et la République françoise sont maintenant levées, et l'on croit que la signature des préliminaires ne tardera pas à avoir lieu.

La première colonne de la division de Lemoine est arrivée ici hier; elle continuera demain sa marche sur Dunkerque; il passe aussi beaucoup de troupes par le Luxembourg & les Ardennes, pour se rendre à l'armée des côtes de l'Océan. Le général Hoche a pris la même route. Tous les armemens & préparatifs qui se font dans les ports de la République, ont sans doute pour but d'accélérer la paix avec l'Angleterre en la menaçant sur tous les points.

De la Suisse, le 21 Juillet.

Le passage à travers le Valais, que le général Buonaparte avoit demandé pour les troupes françoises, a été refusé unanimement par les



Suisses, dans la crainte qu'il ne fût formé par la fuite d'autres demandes de ce genre, au préjudice des intérêts et de la sûreté du corps helvétique. Le canton de Zurich a envoyé un mémoire justificatif au Directoire sur cet objet.

Les Grisons, voyant que les Suisses ne vouloient leur prêter aucune assistance, ont résolu dans une assemblée qui s'est tenue à Coire, de proposer aux habitans de la Valceline de se réunir entièrement à eux pour ne former à l'avenir qu'un seul peuple jouissant des mêmes droits. Ils ont en même tems envoyé des députés à Buonaparte et au Directoire Cisalpin, pour les engager à ne point consentir à la demande que les Valtelins ont faite d'être réunis à la république Cisalpine. Mais ces derniers paroissent décidés à persévérer dans leurs projets; ils ont mis le séquestre sous tous les biens que les Grisons possédoient dans leur pays, et ils se proposent de les vendre. Ils ont aussi des partisans dans plusieurs districts de la ligue grisonne, et ceux-ci paroissent vouloir se joindre à eux. L'état des choses devient tous les jours plus critique.

Il vient aussi d'éclater de nouveaux troubles dans la principauté de St. Gall. Les habitans des campagnes, mécontents de ce que les représentans des cantons assemblés à St. Gall, tarديوient de prendre une résolution, se rassemblent en grand nombre, marchèrent sur la ville, & quoique celle-ci soit indépendante, ils l'escaladèrent, ainsi que l'abbaye qui s'y trouve enclavée. S'étant portés ensuite devant les maisons des représentans, ils demandèrent avec fureur qu'il fût pris une décision. Ce ne fut qu'avec les plus grandes peines que les délégués des communes parvinrent à calmer cette troupe & à rétablir la tranquillité. Cependant il règne toujours beaucoup de fermentation dans le pays; le parti des *Durs*, qui a maintenant la prépondérance recherche partout ceux du parti des *Mous* (ce sont les dénominations respectives) & il leur font éprouver toutes sortes de mauvais traitemens.

De Strasbourg, le 25 Juillet.

Le général Moreau est toujours ici. L'on ne croit pas qu'il ait accepté le commandement de l'armée de Sambre et Meuse, d'autant plus que, d'après les apparences, la plus grande partie de cette armée va se porter dans l'intérieur de la France.

Il se commet ici et dans les environs, beaucoup de désordres et de vols. La police a redoublé de vigilance.

Des avis de Lyon, publiés par une de nos feuilles, portent qu'il y est arrivé le 19 un courrier de l'Italie, avec la nouvelle d'une violente insurrection qui a éclaté à Turin et dans la-

quelle cinq à six personnes de distinction ont perdu la vie. (Cete nouvelle nous paroit d'autant plus hasardée, que les dernières lettres de l'Italie ne font aucune mention d'un pareil événement).

D'U.berlingen, le 23 Juillet.

On vient de publier ce qui suit au Corps de Condé:

Ordre du jour du 20 Juillet 1797.

„S. M. l'Empereur de Russie me fait l'honneur de me mander que le Roi de France vient de faire auprès d'Elle une démarche à l'égard de cette armée etc.; que S. M. I. se flate que S. M. et moi aurons lieu d'être également satisfaits des ouvertures que son ministre est chargé de me faire en son nom.

„L'Empereur de Russie veut bien venir au secours de l'armée. Ce souverain va demander aux cours de Vienne et de Londres de nous continuer leurs généreux bienfaits jusqu'à ce que tous les arrangemens soient pris. Il veut bien me faire assurer que du moment où il se chargera de l'armée, depuis le premier-lieutenant-général jusqu'au dernier soldat, tous les individus qui la composent et qui voudront profiter de les bienfaits, conserveront les mêmes appointemens ou solde dont ils jouissent en ce moment. On ne saura que par le retour d'un courrier qui va être envoyé en Russie, la nature et l'espèce des concessions, héréditaires et disponibles, que S. M. I. veut bien promettre à l'armée, en accordant à cet effet à la noblesse françoise les mêmes droits dont jouit la noblesse Russe.

Signé, L. J. de Bourbon.

De Francfort, le 28 Juillet.

Nous avons annoncé dans notre Numéro 196 que la conduite de Mrs. les généraux baron de Werneck et Kray avoit été examinée et jugée par un conseil de guerre. Ce fait n'est point exact; ces généraux n'ont point été jugés par un conseil de guerre. La vérité est que S. M. l'Empereur a jugé à propos de donner à M. le baron de Werneck sa retraite avec pension; et d'après de nouveaux avis, nous apprenons que ce général a mis cette pension aux pieds de S. M.

Fautes à corriger dans notre dernier Numéro.

Article de Ratisbone. Ligne 20. M. de Steden, Lisez: M. de Rheden.

\* \* Une personne d'un âge mûr, de bonne conduite, de la fidélité de laquelle on peut répondre, sachant, la broderie exceptée, faire tous les ouvrages d'une habile femme de chambre, désireroit se placer en cette qualité, ou comme gouvernante de maison, dont elle emend parfaitement la gestion, à Francfort, Manheim, ou autre ville un peu considérable du voisinage. S'adresser au Bureau de ce Journal.